

## **Questions et réponses à propos du projet «certification» de la Commission de la formation de physioswiss**

### **Quelle est l'idée du concept de «certification des formations continues»?**

Il est prévu que, si elle le désire et si elle remplit les conditions requises, chaque personne ou institution proposant des formations continues puisse se faire certifier et obtenir un label de qualité.

### **Pourquoi un label de qualité est-il nécessaire pour les formations continues dans le domaine de la physiothérapie?**

Actuellement, il n'existe aucun moyen pour garantir la qualité des formations continues cliniques de physiothérapie offertes par des organisations privées. La possibilité de certifier ces formations continues est un grand pas vers la professionnalisation de la physiothérapie en Suisse. Elle donne plus de valeur à ce type de formation et facilite également leur reconnaissance en tant que formation continue par les Hautes écoles spécialisées.

### **Quel est le rôle de l'Association et de l'autorité de certification dans le processus de reconnaissance?**

physioswiss attribue le label de qualité. Par contre, le contrôle de la structure et du processus sera effectué par une institution indépendante. Le contrôle des critères spécifiques à la profession sera effectué par un groupe d'experts nommés par physioswiss.

### **Qu'en est-il de la re-certification?**

Pour garantir la qualité d'une offre de formation, il est nécessaire d'effectuer un contrôle régulier des conditions à remplir pour obtenir le label de qualité. En principe, celui-ci est réalisé tous les 3 ans par l'autorité qui délivre la certification. Le même processus de re-certification est prévu pour le label de qualité physioswiss.

### **Quels critères sont déterminants pour l'obtention du label de qualité?**

Le label de qualité sera composé de critères reconnus pour les institutions de formation continue (Eduqua<sup>®</sup>) et de critères spécifiques à la profession, édictés par physioswiss.

### **Quelle est la relation entre le projet de certification et le titre de «Spécialiste clinique»?**

L'objectif pour les années à venir est de ne reconnaître que les formations continues porteuses du label de qualité physioswiss dans le cadre de la formation de spécialiste clinique.

### **Comment l'Association prévoit-elle d'informer et d'impliquer ses membres dans l'évolution du projet?**

Les membres seront informés des étapes importantes du développement du projet via les différents moyens de communication de l'Association (newsletter, physioactive, lettre aux membres). Il est prévu de soumettre le concept aux délégués et aux autres intéressés pour vérification. Le Secrétariat général (Myriam Jundt-Schneider, cheffe de projets formation) est à disposition pour les suggestions, commentaires et questions.